

FICHE D'INSCRIPTION TCMS SKI & MONTAGNE

Séjour QUEYRAS du 16 au 23 janvier 2027

Activités : ski alpin, de randonnée, de fond et raquettes

Les cases bleutées sont à compléter

Ne pas oublier de remplir votre fiche d'adhésion 2026/2027 si 1ère inscription à un séjour de la saison

NOM : Prénom :

Email :

Personne à contacter par les organisateurs en cas de nécessité lors du séjour :

Nom Prénom : Téléphone(s) :

Assurance obligatoire Je déclare être assuré(e) pour la pratique du ski alpin et/ou randonnée

Dans le cas où l'assurance n'est pas active à l'inscription, ces informations seront à donner au plus tard au paiement du solde

Compagnie d'assurance : Tél. assistance 24h/24 :

N° (sociétaire ou police d'assurance) :

Signature :

Je souhaite pratiquer :

Ski alpin :	Exclusivement OUI ☐ NON ☐	Occasionnellement OUI ☐ NON ☐
Ski de randonnée :	Exclusivement OUI ☐ NON ☐	Occasionnellement OUI ☐ NON ☐
Activité raquettes :	Exclusivement OUI ☐ NON ☐	Occasionnellement OUI ☐ NON ☐
Ski de fond :	Exclusivement OUI ☐ NON ☐	Occasionnellement OUI ☐ NON ☐

PS : Assurance FFME obligatoire pour les sorties ski de randonnées ou raquettes. Si ce n'est pas votre assurance annuelle, il vous sera possible de prendre une licence « Découverte » FFME journalière (5€) ou hebdomadaire (14€) limitée à 3 par type (journalière ou hebdomadaire) sur la saison.

Choix de l'hébergement : Chambre double ☐ Chambre triple ☐ Chambre quadruple ☐ Gîte/Dortoir ☐

Faites vos comptes :

Adhésion saisonnière à la section TCMS Ski & Montagne obligatoire :

Report du montant de votre fiche d'adhésion 2026/2027⁽¹⁾ €

Tarif séjour : Arrhes à l'inscription de 150€ à régler avant le 30/09/2026 + €

Solde à régler avant le 15/12/2026 + €

Paiement⁽²⁾ par : Chèque ☐ CB via site ☐ Virement ☐ MONTANT €

(1) Si adhésion déjà payée, indiquez pour quel séjour ou motif :

(2) L'inscription est validée à l'encaissement du MONTANT

Les assurances FFS ou/et FFME sont à demander et à régler à : Jean Robert BORREDON (FFS) ou Stéphane LESTAGE (FFME)

Nota : Les inscriptions se feront dans l'ordre de réception des fiches avec règlement (fiches inscription séjour et adhésion à la section)

Si vous souhaitez utiliser le paiement en ligne (CB ou virement), assurez-vous avant auprès de Bernard VERNHES qu'il reste de la place afin de ne pas devoir vous rembourser si le séjour est complet.

Cette fiche est à envoyer par voie postale ou par courriel à :

Bernard VERNHES 54 rue Pierre Corneille 81100 CASTRES Tél : 06 62 28 22 61 Email : balivernhes@gmail.com

En cas d'annulation du séjour par le participant, le remboursement ne sera possible qu'en fonction des frais engagés par la section auprès du prestataire.